

cédente. Gacon lui ayant répondu qu'il aurait mieux valu faire cinquante mauvais vers, M. de La Motte, qui était auprès d'eux, les ayant entendus : « Vraiment, lui dit-il, M. Gacon, « vous en parlez bien à votre aise. (1) »

Les *Lettres à Gacon* nous apprennent que ce poète demeurait tantôt dans une maison de cette rue *Transnonain*, que les journées d'avril 1833 ont si tristement illustrée; tantôt rue *Tireboudin*, chez un menuisier; tantôt rue *Beaurepaire*, dans la maison de M. Perrault, etc.

« Un des frères de l'abbé Gacon, connu, dit Perneti, sous le nom de l'avocat Gacon, se plaît à composer des épigrammes. Je crois que ceux qu'il a attaqués le lui pardonneront aussi volontiers que moi qui ai été un des objets de ses petites satires. Nous souhaitons tous que le plaisir qu'il y trouve contribue à l'égayer et à conserver sa bonne santé; en ce cas, elles lui feront plus de bien, qu'elles ne nous feront de mal.

« Pierre Gacon, autre frère de celui dont nous venons de parler, né à Lyon en 1664, succéda à l'âge de 17 ans au commerce de son père, et y fit des progrès si rapides qu'on jugea dès lors de ses talents. Ses voyages en Hollande et en Angleterre aidèrent à les perfectionner. Sa fortune était déjà brillante en 1702, lorsqu'il commença à servir dans les maisons des pauvres. Il passa au Tribunal de la Conservation et de là au Consulat, en 1714. Son amour pour la patrie éclata dans toutes les occasions. Il consentit à se charger de la direction du séminaire de la Propagation de la foi et de la maison des Recluses. Il exerça la trésorerie de la Chambre de commerce pendant trente ans. C'est en cette qualité qu'il fit tant de mémoires, et qu'il fut député tant de fois pour les intérêts du commerce dont il était devenu l'arbitre. Il fut reçu, en 1738, dans la Société royale des beaux arts de cette ville; comme

(1) F. Parrière, *la Cour et la Ville sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, page 85.